

Règlement intérieur de la BOURSE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE
Complexe sportif des Badines 33127 Saint Jean d'Illac

Règlement intérieur destinés aux exposants

La vente est réservée aux exposants non professionnels.

L'inscription des exposants se fait par fiche d'inscription par retour de courrier au siège social ou par mail illacmodusvivendi@gmail.com dans la mesure des places disponibles.

Une fois le quota de participants atteint, le comité organisateur est en droit de refuser les inscriptions.

Les inscriptions se font par ordre d'arrivée (bulletin complété, rendu avec le droit d'inscription ainsi que le règlement intérieur signé).

Il est interdit de s'inscrire et d'attribuer son emplacement à une autre personne.

L'implantation des emplacements sera définie par les organisateurs de façon à respecter les règles de sécurité applicables, en particulier, l'accès aux issues de secours. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à toute personne qu'ils ne jugeraient pas dans l'esprit de la manifestation.

Les tables seront attribuées par ordre de retour des bulletins d'inscription, et dans la limite des places disponibles. En cas de tables restant vacantes, elles pourront être réparties aux personnes en faisant la demande.

Les objets et vêtements mis en vente devront être conformes à la législation en vigueur. La vente d'alimentation, boissons, copie de D.V.D, C.D, etc... est strictement interdite sous peine d'expulsion.

L'organisateur se réserve le droit de faire retirer tout objet ne rentrant pas dans le cadre d'une bourse aux jouets et puériculture.

Les articles trop endommagés ou n'ayant aucun rapport avec le monde de l'enfant seront également retirés.

Par respect pour les participants, tous les articles proposés doivent être propres, complets, en parfait état de marche.

Les ventes se font directement entre « exposants » et « acheteurs », aucune transaction ne passe par le comité organisateur qui se décharge de toute responsabilité en cas de problèmes liés à l'utilisation du matériel et articles vendus pendant la bourse.

Les objets et vêtements exposés demeurent sous la responsabilité des propriétaires.

L'organisateur ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols, pannes ou autres détériorations. Il ne sera fait aucun remboursement.

Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des vendeurs et des acquéreurs. Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens et marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant à l'association ou loués à la mairie.

Ils doivent à cet effet être couverts par leur assurance.

L'installation des exposants pourra se faire le samedi 16 novembre à partir de 8h dans la salle du dojo au complexe sportif des Badines (face à la caserne des pompiers).

La vente débutera à 9h00 pour terminer à 17h.

La bourse est ouverte à tous à condition que l'inscription ait été validée, et le versement de la location effectué à l'association Modus Vivendi.

Association Modus Vivendi

Siège social : 148 impasse Videau 33127 Saint Jean d'Illac
Contact : 06 82 73 40 74 - illacmodusvivendi@gmail.com

Règlement intérieur de la BOURSE AUX JOUETS ET PUÉRICULTURE
Complexe sportif des Badines 33127 Saint Jean d'Ilac

Heure d'ouverture : de 8 h à 9h pour l'installation des stands.

Le prix des emplacements est de 10 euros la table + 2 chaises. 1 emplacement par famille. Il est interdit de rajouter vos propres tables.

Les stands de boissons et de restauration sont exclus, car réservés aux organisateurs.

La vente d'armes blanches est strictement interdite.

L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la bourse.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.

Les places non occupées à 9 heures seront redistribuées.

L'exposant est prié de laisser l'endroit qu'il a occupé dans un état propre.

Les objets à vendre concerne les jeux, jouets, objets de puériculture (âge maximum 16 ans).

En cas de non-respect de ce règlement, les organisateurs de la bourse seront seuls juges pour prendre toutes dispositions.

Les animaux sont interdits dans la salle.

La présence à cette manifestation implique l'acceptation du règlement dans sa totalité.

Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée, par les organisateurs, de quitter les lieux.

Nom et Prénom :

Date :

Signature

Association Modus Vivendi

Siège social : 148 impasse Videau 33127 Saint Jean d'Ilac
Contact : 06 82 73 40 74 - Illacmodusvivendi@gmail.com



ATTESTATION – INSCRIPTION BOURSE AUX JOUETS

du 16 novembre 2024 de 8h à 17h

SAINT JEAN D'ILLAC – Complexe sportif des Badines

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à (Ville) (Dpt)

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Mobile : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° : Délivrée le : Par

N° Immatriculation Véhicule :

déclare sur l'honneur :

- ✓ ne pas être commerçant(e),
- ✓ ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L- 310-2 du Code de commerce),
- ✓ ne pas participer à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R.321-9 du Code pénal).

Fait à Le 2024

Signature

Documents à joindre à cette attestation :

- une copie du règlement intérieur ci-joint, complété et signé,
- une photocopie de ma pièce d'identité,
- une attestation de responsabilité civile de mon assurance,
- le règlement de € pour 1 table de 2 m de longueur

Règlement : à envoyer/déposer à l'adresse du siège social*

- par chèque : à l'ordre de **Association MODUS VIVENDI**
- en espèces

ou par virement à : BP AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE,
IBAN : **FR 76 1090 7000 8686 1218 6766 769**

***Siège social : 148 impasse Videau, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC**

Contact : 06 82 73 40 74 - Illacmodusvivendi@gmail.com